

Compte-rendu de Réunion du 5 Juin 2016 à 9h00

Présents : J. BARON, S. BATAILLARD, P. BIENMULLER, J. BÉGUÉ, D. LUTTENAUER,
D. BONGARDEN, A. CHOIGNARD, G. DACOSTA, A. GALLIOT,
D. KUDELKA, B. PERROTEY J. POULETTE, Y. TOCHOT, J. VALET

Absents: C. BAN, E. BLOND (excusés).

ORDRE DU JOUR

- 1 – Mot du Président
- 2 – Point sur le CR du Conseil d'Administration de la Fédération du Doubs.
- 3 – Point sur projet de cahier des charges location baux de pêche.
- 4 – Evolution des cartes de pêche membres actifs.
- 5 – Bilan des formations écoles CC3C et Bethoncourt.
- 6 – Coût moyen de l'alevinage 2013 / 2016.
- 7 – Relance demande de subvention à la Fédération.
- 8 – Point sur l'Amicale des AAPPMA du pays de Montbéliard.
- 9 – Point sur les finances de l'AAPPMA.
- 10 – Rappel fonctionnement réciprocité.
- 11 – Repas annuel du Comité de l'AAPPMA.
- 12 - Création et validation des Commissions.
- 13 – Questions diverses.

1. Le Mot du Président :

Le Président Yves TOCHOT accueille les membres du Comité et les remercie de leur présence.

2. Point sur le CR du Conseil d'Administration de la Fédération:

Achat étang Dampierre sur le Doubs : Concernant l'achat d'un étang à Dampierre sur le Doubs par la Fédération du Doubs et sa gestion par notre AAPPMA ou partagée avec celle de Voujeaucourt, nos finances ne nous permettent pas d'envisager de participer à l'acquisition de celui-ci.

Notre Président doit rencontrer les membres de l'Amicale des sociétés de Montbéliard prochainement pour soulever le problème et voir qu'elles sont les solutions possibles avec d'autres AAPPMA. En l'état actuel le CA à l'unanimité est contre notre participation au financement de cet étang.

Baux du domaine public : Suite à la réunion qui s'est tenue à la DDT le 26/04/2016, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de pêcheur professionnel sur lac Saint-Point.

L'AAPPMA de Voujeaucourt sollicite l'attribution des lots n° 100, 101 et 102 qui sont sur Dampierre et Voujeaucourt. Décision en commission Réciprocité lors du prochain CA.

Faciliter l'accès de la pêche le long de la véloroute : Le Département souhaite poursuivre ses relations avec la Fédération de pêche en vue de finaliser la réalisation de ce programme et d'en mesurer les impacts.

3. Point sur projet de cahier des charges location baux de pêche.

Article 10 - Repeuplement : pour les alevinages de nos lots de pêche, nous sommes tenu de faire une déclaration préalable au Préfet (service gestionnaire de la pêche) en mentionnant la date, le lieu et les caractéristiques de repeuplement (espèces, quantités, origine). Le Préfet se réserve le droit d'interdire toute opération qu'il juge inopportune.

Licences (engins et filets) : sur le lot 89 en rivière qui appartient à l'AAPPMA de Colombier-Fontaine et qui va du Pont de Colombier jusqu'au barrage de Méquillet Noblot, 2 licences peuvent être accordées. Actuellement 1 seule est délivrée à Monsieur J.P Fellner.

Paiement des baux de Pêche : Les lots de l'AAPPMA de Colombier-Fontaine n° 87/88/89 en rivière Doubs et n° 96/97/98/99 au canal du RR sont payés par le Réciprocité. Donc pas de frais pour notre Société. Il va de soi que si nous n'étions pas réciprocitaires, nous aurions à payer les baux.

4. Evolution des cartes de pêche :

En date du 02 juin 2016 (carte de membres actifs)

Type de cartes	2015	2016	écart
majeures	99	88	- 11
urne	17	14	- 3
découverte femme	6	6	0
mineurs	11	10	- 1
nuit	13	9	- 4
grand est	0	1	+ 1
Total	146	128	- 18

Soit : - 18 cartes membres actifs

La saison à mal démarrée avec un temps pas toujours propice à la pêche, les causes possibles sont multiples : Saison pluvieuse, orage, hauteur des cours d'eau très fluctuante, impossible pêcher la truite au Doubs, trop d'eau, etc.... Espérons que les mois à venir seront un peu plus prometteurs !

5. Bilan des formations école de la CC3C et de Bethoncourt :

Dépense occasionnées pour la formation des écoliers :

Alevinages et frais divers : 624,67 € dont 467,15 € de truites et 157,52€ d'achat divers pour les pêches à la truite.

Subventions obtenues des Mairies 2015/2016 :

Longevelle : 100€ le 11/05/2015
CC3C : 400€ le 16/06/2015
Colombier : 285€ le 01/10/2015
Etouvans : 100€ le 25/04/2016
Longevelle : 50 € le 29/04/2016

Total subventions saison 2015 / 2016 : 935 €

Bilan : 935 € de subventions – 624,67 € de dépenses = + 310,33 €

6. Cout moyen de l'alevinage période 2013 à 2016 :

ANNEES	COU T ALEV INAGE
2013	6 178 €
2014	2 943 €
2015	4 000 €
2016	4 003 €
TOTAL	17 124 €
COU T MOYEN ANNUEL	4 286 €

Ce sondage nous permet de visualiser les dépenses en poissons des années antérieures et de d'anticiper les dépenses possibles pour 2017.

7. Relance demande de subvention Fédération :

Nous avons fait parvenir dernièrement, pour rappel, un courrier à l'ancien Président de la Fédération du Doubs Mr Georges Lauraine qui devait nous aider à l'aide d'une subvention à soulager nos dépenses en poissons et frais divers lors des formations qui ont profité à 365 élèves de nos écoles.

Le courrier a été transmis, nous attendons la réponse !

8. Point sur l'Amicale des AAPPMA de la région de Montbéliard :

Afin d'être en conformité avec les statuts et le règlement intérieur, l'AAPPMA de Colombier Fontaine donne pouvoir à M Pierre Janod, membre de l'AAPPMA de Montbéliard et actuellement trésorier de l'Amicale, pour se représenter aux élections du bureau de l'Amicale lors de la prochaine réunion.

(Motif : le président de l'AAPPMA de Montbéliard ne répond pas aux convocations de l'Amicale et Monsieur Janod ne pourrait pas se représenter).

9. Point sur les finances de l'AAPPMA :

Le Trésorier Alain Chognard dresse un état des lieux de nos finances et précise qu'elles sont actuellement de l'ordre de 3 200 €.

Il faudra déduire de cela les 25 kg de truites pour la pêche des écoliers d'Etouvans et les frais divers.

La prudence est de mise avec les comptes de notre Société.

10. Rappel sur le fonctionnement de la Réciprocité :

Julien BARON membre du Comité de la Réciprocité à la Fédération du Doubs, a tenu à faire quelques rappels sur le fonctionnement de celle-ci.

La Réciprocité est un accueil, un échange, c'est simplement accueillir les pêcheurs venus d'ailleurs sur les lots gérés par une Société de Pêche sans supplément à payer, sachant que les pêcheurs de cette même association peuvent se déplacer librement vers les autres AAPPMA réciprocitaires.

Les échanges de la réciprocité sont nombreux et faciles avec les Associations voisines ou proches. Lorsque la distance augmente, la fréquence des relations diminue, mais la découverte de nouveaux horizons reste attrayante.

Cela suppose une certaine ouverture d'esprit, une volonté d'accueil, de plaisir partagé, d'amitié entre les pêcheurs, entre les responsables.

Les retombées financières permettent à l'AAPPMA d'évoluer et de favoriser le loisir pêche, la qualité des parcours. La réciprocité est indispensable à toutes les AAPPMA.

La réciprocité est une entente passée entre associations ou fédérations, et qui permet à leurs adhérents respectifs d'accéder aux lots de pêche réciprocitaires des autres A.A.P.P.M.A. et des autres départements.

Julien termine en disant qu'il fait bon rappeler un peu les choses de temps en temps.

11. Repas annuel du Comité de l'AAPPMA :

Il est rappelé que le repas du Comité est fait pour remercier les compagnes des membres du Comité de leur mansuétude et les membres du comité de leurs bons et loyaux services. Ceux -ci s'investissant sans compter tout au long de l'année.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité se sont mis d'accord pour que ce repas se fasse non plus au bord d'un étang ou en salle organisé par les membres, mais au restaurant autour d'un repas « friture » moyennant une participation de 7,50 € par personne. Ainsi les dépenses pour ce repas seront minimisées.

Le repas se fera au mois d'Octobre, un vendredi soir.

Le secrétaire est chargé de voir avec le restaurateur les conditions de ce repas simple mais convivial.

12. Création et validation des Commissions :

Chaque membre du Comité a reçu un fascicule reprenant les différentes commissions dont il fait partie et le rôle qui leur sont assignés.

Chacun des membres devra, pour la prochaine réunion, étudier en détail les propositions et donner son avis afin de pouvoir entériner le dossier et le mettre en application.

A ce sujet, la commission « Développement / idées nouvelles » a souhaité présenter une première esquisse très intéressante sur :

- Les frayères artificielles,
- La construction d'une frayère à truite
- Création d'une frayère à brochet
- Création d'un site internet pour notre AAPPMA.

Du travail très intéressant et qui demande beaucoup d'investissement. A suivre !

Ci-dessous tableau des différentes commissions remanié suite à réunion, à prendre comme exemple pour la prochaine réunion :

RESPONSABILITE	BUDGET RELATIONS FEDERATION RECIPROCITE	SECRETARIAT INFORMATION	ALEVINAGE	TRAVAUX NETTOYAGE	FORMATION	ENVIRONNEMENT POLLUTION	DÉVELOPPEMENT Aménagement Frayères Restauration du milieu	GARDERIE RELAJ MAIRIE CF
PILOTE	Alain CHOGNARD	Jacques POULETTE	Jacques POULETTE	Claude BAN	Yves TOCHOT	Alain GALLIOT	Joël BÉGUÉ	Sébastien BATAILLARD
ADJOINT 1	Julien BARON	Denis BONGARDEN	Jean VALET	Daniel KUDELKA	Alain GALLIOT	Eric BLOND	Denis BONGARDEN Julien BARON	Benjamin PERROTEY
ADJOINT 2	Jacques POULETTE		Georges DACOSTA Pierre BIENMULLER	Alain CHOGNARD Benjamin PERROTEY	Denis BONGARDEN	Pierre BIENMULLER	Alain CHOGNARD Eric BLOND	Pierre BIENMULLER
CONTRÔLE	Yves TOCHOT	Yves TOCHOT	Daniel LUTTENAUER	Sébastien BATAILLARD	Jacques POULETTE	Daniel LUTTENAUER	Yves TOCHOT	Yves TOCHOT

13. Questions diverses :

- Rappel, le vendredi 10 juin a eu lieu la journée pêche à truite pour les écoliers d'Etouvans.
-
- Déversoir ruisseau du « Bief » : étude conjoint VNF / Fédération pour boucher la partie du déversoir qui communique avec le canal du RRH, le but étant d'éviter les entrées d'eau chaude du canal dans le ruisseau et conserver la fraîcheur de l'eau du ruisseau et le bien-être des habitants du ruisseau.

-
- La Fédération effectue des relevés au niveau de la passe à poissons du barrage du Châtelot afin de vérifier le bon fonctionnement de la passe à poisson qui pourrait servir de référence pour d'autres infrastructures.
-
- Un sondage sur l'évolution des tailles réglementaires de capture et dates de d'ouverture des carnassiers est demandé par la Fédération de pêche du Doubs afin de faire modifier l'ARP en 2017 par le Préfet. Nous avons adopté les résultats suivants :
Taille de la truite : 25 cm - Taille de l'ombre : 35 cm – taille du brochet : 60 cm – taille du sandre : 50 cm – taille du black-bass : 40 cm.
Date d'ouverture du carnassier : 1^{er} juin 2017.
- Nettoyage du ruisseau »le Bief » : celui-ci reprendra dès que le temps sera plus favorable et que les prés environnants seront fauchés.

Fin de la réunion du Comité à 11h 30.

Le Secrétaire
Jacques POULETTE

Le Président
Yves TOCHOT